

## **PROGRAMME STAGE**

### **DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE**

#### **OBJECTIF :**

Regrouper pendant une durée supérieure ou égale à 2 jours, successifs ou non, des cadres en plongée souterraine avec des plongeurs souterrains en formation pour acquérir :

- une ou plusieurs unités de valeurs correspondant au programme de formation des brevets de plongée souterraine,
- et / ou des connaissances techniques spécifiques à la plongée souterraine.

#### **DUREE DU STAGE :**

La durée du stage est déterminée par le directeur technique du stage en fonction du :

- programme qu'il souhaite réaliser,
- nombre de stagiaires,
- niveau des stagiaires
- nombre de cadres qui y participent

#### **CONDITIONS D'ACCES :**

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an délivré conformément à la législation en vigueur.
- Le stagiaire devra cocher dans la fiche d'inscription au stage le fait qu'il a souscrit une assurance complémentaire prévoyant entre autre un volet individuel accident et assistance rapatriement prenant en compte l'activité conformément à l'article 12 du règlement intérieur de la CNPS.
- Détenir les pré-requis prévus en fonction du niveau de formation.

#### **PARTICULARITES DU STAGE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE :**

- ✚ Le stage de perfectionnement technique peut regrouper plusieurs stagiaires de niveaux différents, avec des objectifs différents.
- ✚ Le responsable technique du stage est un Formateur de Plongée Souterraine de niveau 2.
- ✚ Le ou les programmes du stage sont définis en fonction du ou des objectifs du stage.
- ✚ Le ou les programmes du stage sont conformes aux groupes de compétences et unités de valeurs prévues pour les formations PS1, PS2 et PS3 pour les stagiaires inscrits pour réaliser tout ou partie de ces programmes.
- ✚ Pour les formations techniques qui ne font pas l'objet de programmes définis à ce jour le Formateur de Plongée Souterraine 2 responsable technique du stage propose dans le document de demande d'agrément un ou plusieurs objectifs en fonction du nombre et des niveaux des stagiaires. Il définit également les compétences qui vont être développées pour atteindre le ou les différents objectifs.
- ✚ Pour les formations techniques autres que celles prévues pour les brevets de plongée souterraine, les conditions de plongées seront conformes aux recommandations :
  - concernant la pratique de la plongée souterraine de la CNPS.
  - établies par la CNPS pour les plongées complexes en plongée souterraine.

## **CARACTERISTIQUES DES SIPHONS UTILISES :**

Les siphons utilisés, les conditions de plongées doivent être conformes au niveau des stagiaires en accord avec les programmes de formation des brevets.

Pour des formations techniques autres que celles prévues pour la formation des brevets les caractéristiques des siphons doivent être conformes aux différentes réglementations de la CNPS et plus généralement de la FFESSM.

## **LIMITES DES PLONGEES REALISEES :**

La limite des plongées est conforme aux zones définies pour les différents niveaux de brevets de plongée souterraine et les différents documents réglementant la plongée souterraine à la CNPS.

## **ENCADREMENT :**

- Un responsable administratif chargé de la transmission de la demande d'agrément ainsi que de toutes les questions administratives, logistiques, .....
- Un responsable Technique Formateur de Plongée Souterraine 2 chargé de toute l'organisation technique préparatoire du stage ainsi que du suivi technique du stage. Il est obligatoirement présent sur le lieu de stage pendant toute sa durée.

Les responsables administratif et technique du stage peuvent être des personnes différentes.

La gestion administrative du stage peut être réalisée par toute personne titulaire de la licence FFESSM en cours de validité

La direction du stage est assurée par un Formateur de Plongée Souterraine de niveau 2 (FPS2) .

L'encadrement technique minimum est :

- d'un cadre FPS1 pour un stagiaire PS ou 2 stagiaires PS2, PS3 si les conditions le permettent.
- ou 1 FPS2 pour deux stagiaires si les conditions le permettent,
- ou un FPS2 avec un stagiaire cadre et un stagiaire .

Un FPS2 est obligatoirement présent sur le lieu de plongée.